



Madame, Monsieur, Chers Elèves et Etudiants,

Le temps des vacances s'achève et nous reprenons le chemin de l'école

LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018

nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne rentrée à tous.

Inscriptions

Pour la rentrée 2019 - 2020 et **UNIQUEMENT pour les frères et sœurs d'élèves déjà scolarisés** dans l'Etablissement, les demandes d'inscriptions PRIMAIRE et SECONDAIRE pourront être retirées au secrétariat à compter du

Lundi 1^{er} octobre 2018 à partir de 08 H 00

Ecole Directe

Ce logiciel sera **l'unique moyen** de communication pour vous transmettre les différentes informations (bulletins, factures, bourses, absences, informations diverses...).

Il est donc **INDISPENSABLE** de nous fournir des adresses mails valides

CHAQUE PARENT ET CHAQUE ELEVE AURA SON PROPRE IDENTIFIANT
A ACTIVER ET A CONSERVER IMPERATIVEMENT

INFORMATIONS RENTREE 2018 – 2019

1^{er} DEGRE : MATERNELLE & ELEMENTAIRE

Rentrée de la Maternelle

Entrée à l'angle de la rue Mangin et regroupement dans la cour de la maternelle

Maternelles 5 ans nés en 2013	Tous les élèves 09 H 30 à 15 H 30	
Maternelles 4 ans nés en 2014	A à G 10 H 00 à 11 H 50	H à Z 14 H 00 à 15 H 30
Maternelles 3 ans nés en 2015	A à Le 10 H 20 à 11 H 50	Lo à Z 14 H 15 à 15 H 30

Le 1^{er} jour, la 1/2 pension ne concerne que les enfants de grande section inscrits à la cantine

Rentrée de l'élémentaire

Regroupement dans la cour du primaire

CP :	}	<i>Entrée par le porche</i>	09 H 00	<i>Sortie porte Jeanne - d'Arc</i>	15 H 30	
CE1 :			08 H 30	<i>Sortie porte Jeanne - d'Arc</i>	15 H 45	
CE1 - CE2			08 H 30	<i>Sortie porte Jeanne - d'Arc</i>	15 H 45	
CE2 :			08 H 30	<i>Sortie porte Sainte - Anne</i>	15 H 45	
CM1 :			<i>Place Notre Dame</i>	08 H 30	<i>Sortie porte Sainte - Anne</i>	16 H 00
CM2 :				08 H 30	<i>Sortie porte Jeanne - d'Arc</i>	16 H 00
CM1 - CM2 :	08 H 30	<i>Sortie porte Sainte - Anne</i>		16 H 00		

Le 1^{er} jour, la 1/2 pension est assurée pour tous les élèves du Primaire inscrits à la cantine

Horaires d'ouverture et de fermeture des porches

Maternelle	Angle des rues Mangin et Jeanne d'Arc	07 H 45 - 08 H 15	13 H 45 - 14 H 00
Primaire	Porche Place Notre Dame	07 H 30 - 07 H 45	
	Porche Jeanne d'Arc	07 H 45 - 08 H 00	13 H 45 - 14 H 00

Fermeture des porches à 08 H 00 - 12 H 05 - 14 H 00 et 16 H 10

Nous demandons à tous de faire preuve de ponctualité

Horaires des classes

- **Maternelle** 07 H 45 - 08 H 15 à 11 H 50 et de 14 H 00 à 15 H 55
- **CP** 07 H 55 à 11 H 50 et de 14 H 00 à 15 H 55
- **CE1 au CM2** 07 H 55 à 11 H 55 et de 14 H 00 à 16 H 00

Par souci de sécurité des élèves aux sorties de 12h00 et 16h00 porte Sainte Anne (porte du milieu), il est instamment demandé aux parents de maternelle grande section B **de laisser sortir les élèves de primaire avant de pénétrer dans l'Etablissement.**

Etude et Garderie

Elles seront assurées à partir du **mardi 04/09/2018** de 16 H 00 à 17 H 00 ou 17 H 45. Les parents intéressés rempliront les coupons distribués aux élèves le jour de la rentrée.

Les élèves de l'école maternelle et élémentaire inscrits à la garderie ou à l'étude **ne peuvent quitter l'établissement avant 16 H 50 ou 17 H 45.**

Certains élèves pourront bénéficier d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), en groupes restreints soit de 13 H 00 à 14 H 00, soit de 16 H 00 à 17 H 00 à compter du 24/09/2018.

Absences

Elles doivent être excusées dès la première 1/2 journée d'absence et confirmées par écrit à :

Mme THEIN : **absences-primaire@indp57.fr** ou au **06 43 43 84 00**

Les parents ne sont pas autorisés à se déplacer dans l'Etablissement durant le temps scolaire ; en cas de retard EXCEPTIONNEL, les parents s'adresseront directement à l'accueil au porche Place Notre Dame.

Les parents sont invités à prendre connaissance du règlement de l'Institut avec leurs enfants, à le **signer** et à **respecter** les dates de vacances sans les **anticiper** ni les **prolonger**.

Enseignement religieux

L'heure d'enseignement religieux dispensé à tous les élèves de l'école primaire pourra être complétée au CM1 et CM2 par une 2^{ème} heure, sur demande des parents.

Cette 2^{ème} heure sera assurée par un intervenant extérieur en enseignement religieux, soit de 13 H 00 à 14 H 00, soit de 16 H 00 à 17 H 00. Les jours seront définis en fonction des emplois du temps et des disponibilités de chacun. Au CE2, cette 2^{ème} heure est assurée par les parents qui préparent les enfants volontaires à la 1^{ère} communion.

La 1^{ère} réunion de préparation à la 1^{ère} communion aura lieu le

Lundi 10 septembre 2018 à 17h15 en salle de conférence

INFORMATIONS RENTREE 2018 – 2019

2nd DEGRE : COLLEGE & LYCEE

Rentrée du Collège

Uniquement par le porche place Notre – Dame et regroupement dans la cour du secondaire

Le jour de la rentrée, tous les élèves sont accueillis par leur Professeur Principal

- 3^{ème} - 3^{èmes} Prépa Pro 10 H 00 à 11 H 30
- 4^{ème} 14 H 15 à 16 H 00
- 5^{èmes} 13 H 45 à 16 H 00
- 6^{èmes} 08 H 30 à 15 H 30 Tous les élèves y compris les externes sont invités à déjeuner à la cantine afin de faire connaissance avec leurs camarades et professeurs et ainsi découvrir le fonctionnement de l'Etablissement

Rentrée du Lycée

Regroupement dans le Hall de la Fraternité

- | | | | |
|---------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| ▪ 2 ^{ndes} | 08 H 00 à 11 H 00 | ▪ Lycée Professionnel | 14 H 00 à 16 H 00 |
| ▪ 1 ^{ères} | 09 H 00 à 11 H 00 | ▪ BTS 1 et BTS 2 | 13 H 30 à 16 H 00 |
| ▪ Terminales | 09 H 30 à 11 H 00 | | |

Le porche

Les collégiens et lycéens empruntent **UNIQUEMENT** le porche Place Notre Dame ouvert à partir de 7H30.

Le badge sera obligatoire et indispensable pour entrer dans l'établissement.

Les cours débutent à 07 H 55 et finissent à 11 H 50 pour reprendre à 13 H 05 et terminer au plus tard à 17 H 45

Afin de favoriser une circulation fluide, chacun emprunte les passages piétons prévus à cet effet, libère rapidement le trottoir, et accède au porche.

Nous demandons aux élèves de faire preuve de civisme et de discipline et aux parents de **bannir les stationnements le long de l'établissement.**

L'étude

Elle sera assurée à partir du

Mardi 04 Septembre 2018

de 16 H 00 à 17 H 00 ou 17H45

Les Parents intéressés rempliront les coupons distribués aux élèves le jour de la rentrée.

Les responsables de niveaux

6^{ème} et 5^{ème} M. COULON
4^{ème} M. TRIBOUT

3^{ème} Mme ALLIBERT
2nd Mme GROSS

Cycle terminal (lycée général, technologique et professionnel) et BTS : Mme BONTEMPS

Nous rappelons également que **Madame Risser**, responsable de l'espace orientation, reçoit élèves et parents sur rendez-vous.

Les absences

**Une absence doit être excusée dès la première 1/2 journée
via le cahier de correspondance ou par mail
et doit toujours être confirmée par écrit**

Au Collège	absences-college@indp57.fr	03 82 82 48 26
Au Lycée	absences-lycee@indp57.fr	03 82 82 48 27

Les parents doivent prendre connaissance du règlement de l'Institut avec leurs enfants, à le **signer** et à **respecter** les dates de vacances sans les **anticiper** ni les **prolonger**.

Dans le second degré, le professeur principal reste votre interlocuteur privilégié, toutefois, il vous est possible de vous adresser aux responsables de niveaux lorsque vous le jugez utile. Ces responsables de niveaux sont en lien direct avec le Directeur Adjoint.

Les horaires des bureaux

	Economat (Bureau N°2)	Secrétariat (Bureau N°3)
Matin	07 H 45 - 11 H 45	07 H 45 à 12 H 00
Après midi	13 H 00 - 16 H 00	13 H 00 à 16 H 30
Le mercredi	Fermeture à 12 H 00	

Internet et Téléphone

Nous attirons votre attention sur les dérives de l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux par vos enfants et nous vous demandons de conjuguer vos efforts à ceux de l'établissement pour veiller à ce que chaque élève les utilise avec discernement et se conforme à la réglementation en vigueur.

**Les téléphones portables sont tolérés UNIQUEMENT
dans les halls et dans la cour**

La taxe d'apprentissage

Nous rappelons aux familles que l'établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour les sections techniques par l'intermédiaire de l'ASP, collecteur de l'Enseignement Catholique à compétence nationale et interprofessionnelle (www.asponline.org) Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Comptabilité, (bureau N°4). Merci aux entreprises qui peuvent nous soutenir et nous permettre d'acquérir de nouveaux équipements.

Les vacances 2018/2019

Départ

Vendredi 19 octobre au soir
Vendredi 21 décembre au soir
Vendredi 08 février au soir
Vendredi 05 avril au soir
Mercredi 29 mai au soir

Reprise

Lundi 05 novembre au matin
Lundi 07 janvier au matin
Lundi 25 février au matin
Mardi 23 avril au matin
Lundi 03 juin au matin

**Dès à présent nous invitons parents et élèves ainsi que tous les membres de la communauté éducative à la messe de rentrée qui aura lieu en la Chapelle de l'Institut le
Vendredi 14/09/2018 à 17 H 00**



A bientôt

La Direction